

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	55
PRESENTS	37
VOTANTS	48

CONVOCACTION

Datée	du 09/02/24
Affichée	le 09/02/24

OBJET

Versement au budget annexe
Bohin d'une avance sur la
subvention d'équilibre 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil communautaire de la communauté de communes des Pays de L'Aigle

SÉANCE DU 15 FÉVRIER 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi quinze février, les membres du Conseil communautaire légalement convoqués le 9 février 2024, se sont réunis dans les locaux de la communauté de communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

Monsieur Franck GAULTIER a été nommé secrétaire de séance.

Étaient présents : Véronique HELLEUX, Dominique LORMEAU, Sylvie MOLERO, Dominique NETZER, Didier PITOU, Éric ZO, Daniel MARIE, Serge GODARD, Philippe CROTEAU, Pierre DUFAY, Jean-Luc BEAUFILS, Paule KLYMKO, Michel LE GLAUNEC, Alexandra DEPARIS-AUBRIL, François BRIZARD, Christian BARBIER, Philippe VAN-HOORNE, Nathalie LENÔTRE, Sylvie CHAUVEL-TREPIER, Pascal SAMSON, Marie-José MARTIN, Isabelle CLOUCHÉ, Philippe RONDEL, Delphine PRIEUR, Gilbert MATELOT, François HUREL, Fabrice GLORIA, Didier DEMONCHEAUX, Elisabeth JOSSET, Hervé HAREL, Franck GAULTIER, Jacky DE TAEVERNIER, Joël BRUNET, Jean SELLIER, Christine LEBRETON, André LAMONTAGNE, Guy MARTEL.

Pouvoirs : Philippe THOURET a donné pouvoir à Philippe CROTEAU
Maïté GRANDCLERE a donné pouvoir à François BRIZARD
Nadège TROUILLET a donné pouvoir à Alexandra DEPARIS-AUBRIL
Charlène RENARD a donné pouvoir à Nathalie LENÔTRE
Jean-Marie GOUSSIN a donné pouvoir à Sylvie CHAUVEL-TREPIER
Fleur GOSSELIN a donné pouvoir à Marie-José MARTIN
Mireille NOGUET a donné pouvoir à Pascal SAMSON
Serge DELAVALLÉE a donné pouvoir à Philippe RONDEL
Jean-Guy GRANDIN a donné pouvoir à Isabelle CLOUCHÉ
Christophe POTTIER a donné pouvoir à Joël BRUNET
François CARBONELL a donné pouvoir à Jean SELLIER

Absent excusé : Pascal SUARD

Absents : Nathalie RIBAUT, Pascal GUEUGNON, Didier COUSIN, Lionel GONNET, Hubert GORET, Virginie VIOLET

Monsieur LE GLAUNEC, Vice-Président délégué aux finances, informe les membres du Conseil que le budget annexe "Bohin" est un budget à autonomie financière et dispose donc de sa propre trésorerie. Or, ce budget dispose d'un fonds de roulement limité pour faire face aux échéances d'emprunt, car ses seules recettes sont le loyer versé par la SEMB (Société d'Exploitation du Musée Bohin) et la subvention d'équilibre versée par le budget général.

Dans ces conditions, il serait souhaitable de pouvoir verser une avance sur la subvention d'équilibre prévisionnelle dont bénéficie ce budget, dès maintenant et sans attendre le vote des budgets prévu le 28 mars 2024. Il est proposé un montant de 70 000 € correspondant à la somme versée en 2023.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M57
- Considérant le besoin en trésorerie du budget annexe Bohin pour honorer les premières échéances d'emprunt de l'année,

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le versement d'une avance sur la subvention d'équilibre 2024 vers le budget annexe Bohin pour un montant de 70 000 €
- **S'ENGAGE** à procéder à l'inscription d'une subvention d'équilibre d'un montant au moins égal à 70 000 € lors du vote du budget 2024

VOTE : UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

Acte reçu en préfecture le 22 FEV. 2024
Publié en ligne le
Certifié exécutoire 22 FEV. 2024

Le Président,
Jean SELLIER



Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20240215-2024-02-15-013-DE
Date de télétransmission : 22/02/2024
Date de réception préfecture : 22/02/2024